

Farhat Hached, l'âme du syndicalisme tunisien

Autor(en): **Liniger, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **45 (1953)**

Heft 2

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-384800>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sociétés privées, elles aussi, s'efforcent d'offrir au public en quête d'assurance de nouveaux avantages. Nous constatons avec une légitime fierté qu'on a toujours pu trouver notre coopérative parmi les quelques sociétés qui, grâce à leurs efforts et au perfectionnement constant de leurs prestations, ont donné l'impulsion initiale à ce mouvement. Coop-Vie a de cette façon rendu service non seulement à ses propres assurés, mais au peuple entier, mettant en pratique le mot d'ordre coopératif qui est: servir.

C'est le même but que nous avons en ouvrant notre succursale zurichoise: nous voulons aider des cercles toujours plus étendus, aider nos assurés, aider surtout la jeune génération à réaliser son œuvre de prévoyance personnelle et familiale.

(*Le Coopérateur suisse*, N° 32, août 1952.)

Farhat Hached, l'âme du syndicalisme tunisien

Par *Pierre Liniger*

La vie de Farhat Hached sera certainement écrite un jour. C'est une vie droite et belle, entièrement dévouée au mouvement ouvrier. En effet, dès son plus jeune âge et jusqu'aux derniers instants de sa vie, il lutta sans cesse pour la cause des travailleurs.

Farhat Hached est né le 3 février 1914 aux îles Kerkennah, au large de Sfax. Il appartient à une humble famille de pêcheurs et c'est très jeune qu'il vint à Sfax travailler sur le port comme docker. Il adhère naturellement au syndicat des dockers du port de Sfax qui était alors affilié à l'Union départementale de Tunisie de la C. G. T. française. Il milite aussitôt dans ce syndicat, comprenant bien vite que c'est de l'union et de l'organisation des travailleurs que dépendent de meilleures conditions de vie. Farhat Hached lit alors beaucoup et étudie. Sa jeune personnalité s'affirme de plus en plus. Il entre ensuite au service d'une entreprise de transport, la Société tunisienne des transports automobiles du Sahel, à Sousse. Il devient le secrétaire du syndicat du personnel de cette entreprise et peu de temps après il accède aux fonctions de secrétaire adjoint de l'Union locale des syndicats de Sousse. En 1937, à l'âge de 23 ans, il devient membre de la commission administrative et secrétaire adjoint de l'Union départementale à Tunis.

La guerre éclate et Hached poursuit son activité syndicale. Lorsqu'en 1941 les syndicats sont dissous par le Gouvernement de Vichy, Hached vient habiter Sfax où il entre au service des travaux publics. Il y organise un syndicat clandestin. La guerre se rapproche des frontières de la Tunisie et Farhat Hached travaillera

dès lors pour le triomphe de la cause des Alliés, car il fut toujours violemment opposé à tout totalitarisme. Au large des îles Kerkenah passaient alors les convois et les bâtiments de l'axe à destination de la Libye et si plusieurs d'entre eux coulèrent, ce fut en partie sur les indications du Kerkennien Hached qui renseignait les forces alliées. Il est cruel de constater que ce furent d'anciens collaborateurs de Vichy qui l'attaquèrent surtout ces dernières années au nom de la France qu'Hached avait défendue alors qu'eux-mêmes la trahissaient à cette époque. Hached aima toujours la France et il maniait d'ailleurs la langue française aussi bien que la langue arabe.

Lorsque le mouvement syndical se reconstitua en 1944, les communistes s'emparèrent des leviers de commande de l'Union départementale de la Tunisie. Ces éléments communistes étaient en majorité d'origine française. Farhat Hached vit alors l'extrême danger de cette situation et résolut de soustraire les travailleurs tunisiens à l'emprise du stalinisme. Avec ce courage tranquille qui fut toujours le sien et plein de confiance dans la maturité du syndicalisme tunisien, il fonda la Fédération des syndicats autonomes qui devint le 20 janvier 1945 l'Union générale tunisienne du travail (U.G.T.T.), organisation vivante qui allait bientôt s'étendre à toute la Tunisie et devenir une force de progrès social. Farhat Hached devient le secrétaire général de cette Union générale tunisienne du travail qui s'installe au cœur de la ville arabe de Tunis, à la rue Sidi-Ali-Azouz. A tous les congrès biennaux de l'U. G. T. T., Farhat Hached est réélu secrétaire général. On le voit toujours sur la brèche, luttant pour le bien-être des travailleurs de son pays. Les vexations et les brimades ne le rebutent pas. Il réussit à arracher des conventions collectives et il poursuit sa mission avec une sérénité que tous les militants du mouvement syndical international libre allaient bientôt apprécier.

En novembre 1950, une délégation de la C. I. S. L. visite la Tunisie. Elle rencontre Farhat Hached sur la route de Tunis à Sousse, peu avant Bou-Ficha. Farhat Hached, qui désirait se rendre à Enfidaville où avait lieu une grève de travailleurs agricoles, doit rebrousser chemin, car la gendarmerie française l'empêche d'aller plus loin. On sait que cette gendarmerie allait peu après tirer sur les grévistes, causant cinq morts et de nombreux blessés. La délégation de la C. I. S. L. assista aux obsèques des victimes d'Enfidaville, associant ainsi le mouvement syndical international à la lutte ouvrière de l'U. G. T. T.

Cette association était consacrée par le dernier congrès de l'U. G. T. T. (29 au 31 mars 1951) qui demande son affiliation à la C.I.S.L. Une délégation de l'U. G. T. T. assiste au deuxième congrès de la C. I. S. L. à Milan (4 au 12 juillet 1951). Farhat Hached attire l'attention des délégués sur le problème colonial; il est élu membre suppléant du comité exécutif de la C. I. S. L. La Fédération améri-

caine du travail l'invite ensuite à assister à sa convention annuelle à San-Francisco. Là, dans un discours retentissant, Hached fait connaître aux travailleurs américains les aspirations légitimes des travailleurs tunisiens, qui revendiquent des institutions démocratiques pour être à même de mieux défendre leurs intérêts économiques et sociaux.

En novembre de la même année, Farhat Hached vient à Bruxelles participer aux travaux du comité exécutif de la C. I. S. L. La suite des événements comporte une année troublée montrant Hached toujours égal à lui-même et conduisant cette U. G. T. T. qui est à la fois l'épine dorsale et l'aile progressiste du mouvement national tunisien.

La répression s'abat sur l'U. G. T. T. Un grand nombre de ses chefs et de ses militants sont arrêtés. Les meetings syndicaux sont interdits et des perquisitions ont lieu dans les locaux des syndicats. Hached demeure fidèle à son poste. Sa liberté d'action est le plus souvent restreinte; il est brutalisé un jour par la police près du bac qui conduit à Bizerte. Il vient en avril à Bruxelles où il a des consultations avec le secrétariat de la C. I. S. L. Invité par l'A. F. L. et le C. I. O., Hached repart pour l'Amérique plaider la cause de son organisation et de son peuple. A son retour en Tunisie, tous les documents dont il est porteur sont saisis et son passeport confisqué. Hached ne pourra plus quitter son pays, en dépit des protestations énergiques de la C. I. S. L.

La lutte ouvrière et nationale de l'U. G. T. T. n'en continue pas moins avec ardeur. Farhat Hached devient l'un des conseillers les plus écoutés du bey de Tunis. Il fait notamment partie avec deux autres collègues de l'U. G. T. T. de ce Conseil des quarante que le bey consulte sur le projet de « réformes » que lui a présenté le résident général de France. L'U. G. T. T., suivie par l'opinion tunisienne et ce Conseil des quarante, repousse ce projet de « réformes » comme étant « impropre à satisfaire les aspirations de la population tunisienne et ne constituant nullement un acheminement vers l'autonomie interne ». Comme le Gouvernement français semble fort contrarié du refus du bey, qui a suivi les conseils des représentants qualifiés de son peuple, le résident général s'engage alors dans une politique de force.

Et c'est l'assassinat de Farhat Hached par d'odieux gangsters politiques en ce petit matin du 5 décembre. Cette mort brutale allait considérablement affaiblir la position du bey et d'autant plus que la police arrêtait immédiatement la plupart des dirigeants de l'U. G. T. T. Tout le monde syndical libre était particulièrement bouleversé par cette tragique nouvelle, car Farhat Hached aurait dû se trouver ces jours-là à New-York où se tenait la session du comité exécutif de la C. I. S. L., si les autorités françaises l'avaient autorisé à quitter la Tunisie.

Sans doute et de prime abord aux yeux de bien des syndicalistes européens, la position de Farhat Hached peut apparaître autant politique que syndicale. Et pourtant si l'on considère tant soit peu les conditions existant en Tunisie, il faut bien constater que ce n'est pas à tort que le mouvement syndical tunisien s'est engagé dans la lutte politique en revendiquant entre autres un Parlement élu au suffrage universel. Si l'U. G. T. T. a été amenée à prendre cette position, c'est qu'elle y a été forcée devant les réponses négatives et les silences que le patronat et l'administration opposaient à ses revendications quotidiennes. Farhat Hached, que l'auteur de ces lignes a bien connu, ne voyait dans l'action politique et principalement dans l'établissement d'institutions démocratiques en Tunisie qu'un moyen susceptible de favoriser la réalisation d'objectifs économiques et sociaux. Et d'ailleurs, l'histoire du mouvement ouvrier dans de nombreux pays n'apprend-elle pas que l'action politique et l'action syndicale ne pouvaient être différenciées, particulièrement lorsque des institutions véritablement démocratiques n'existaient pas ou étaient mises en danger. Ces simples constatations rejoignent d'ailleurs le principe reconnu que le syndicalisme libre ne peut s'épanouir que dans le cadre d'un Etat démocratique.

« Le peuple tunisien ne désespère pas, écrivait Farhat Hached en avril dernier dans le *Monde du Travail libre*, la revue mensuelle de la C. I. S. L., il sait que l'agonie d'un monstre s'accompagne toujours de quelques remous. » A ce moment-là, qui aurait pensé que l'un de ces « remous » emporterait cette haute figure du syndicalisme international? L'ancien docker de Sfax restera certainement un exemple pour tous les travailleurs tunisiens, et s'il est déjà dans l'histoire de la Tunisie, il le sera aussi dans la légende. C'est ainsi qu'aux innombrables messages de sympathie les quelques responsables de l'U. G. T. T. encore en liberté répondirent par ces mots: « Farhat Hached est pour nous un héros qui symbolise la lutte de la nation tout entière pour son idéal de justice et de liberté. Cette lutte se poursuivra avec la même ardeur et la même ténacité. »

Les syndicats vus par un sociologue

Par C.-H. Hartwell

En se lançant dans l'étude des caractères personnels du travailleur manuel anglais, un sociologue s'est trouvé du même coup étudier le caractère propre et les perspectives d'avenir du mouvement syndical d'Angleterre.

Il a découvert que chaque syndicat possède en propre un caractère, des traditions et des usages résultant de son histoire particu-